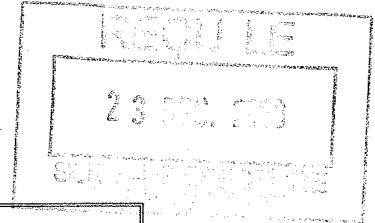




Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax. 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

20 DÉCEMBRE 2008

Le 20 décembre 2008 à 10 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 12 décembre 2008 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain BAYROU,

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 30 jusqu'au vote de la délibération n° 2008-094
29 à partir du vote de la délibération n° 2008-095

Nombre de pouvoir : 7 en ouverture de séance
8 à partir du vote de la délibération n° 2008-095

Nombre de Votes : 37

M. Guy HERMITTE est nommé secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

Commune de Briançon : M. Alain BAYROU – Mme Claire BARNEOUD – M. Philippe PELLORCE - Mme Monique OLLAGNIER – M. Jean-François PEGUY - Mlle Karine ESCALIER - M. Jean-Pierre NARSAPA – Mme Laurette ROMAN (représentant Mme Nicole NUSBAUMER) – M. Romain GRIZKA (représentant M. Rachid DJEFFAL) - M. Philippe SEZANNE (représentant Mme Catherine VALDENNAIRE).

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ – M. Jean-Louis FAURE.

Commune de La Salle les Alpes : M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE – Mme Christine VALLA (représentant M. Alain FARDELLA)

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIELMETTI – Mme Béatrice KOEKKOEK

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE

Commune de Névache : M. Bernard LIGER (représentant Mme Corinne MEYER)

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY – M. Alain PROUVÉ

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – Mme Catherine CHAUVIN (représentant M. Philippe MARIACHER)

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Xavier CRET – M. Michel ALBERT (représentant Mme Nicole MATHONNET)

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Brigitte BOREL – Mme Isabelle GARNERET RAVEL (représentant M. Christian BREMOND)

AVAIENT DONNE POUVOIR : M. Thierry DUCURTIL à M. Xavier CRET
M. Marc FAURE-BRAC à M. Philippe MICHELON
M. Marc FORNÉSI à M. Alain BAYROU
M. Georges POUCHOT-ROUGE-BLANC à M. Guy HERMITTE
M. Philippe STOCKLI à M. Henry RAOUX
Mme Laurence FINE à Mme Brigitte BOREL
M. Jean SODE à Mme Monique OLLAGNIER
A partir de la délibération n° 2008-095 : Mme Laurette ROMAN à Mme Claire BARNEOUD

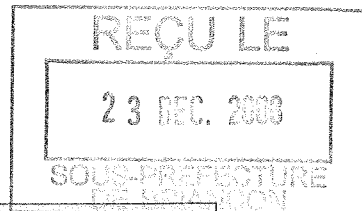
Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

Conseil Communautaire du 20.12.2008

DELIBERATION N° 2008-102 DU 20 DEC. 2008

Rapporteur : M. Xavier CRET

OBJET : CULTURE, SOLIDARITES & TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
Théâtre Le Cadran
Etude d'opportunité



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n°2005-154-5 en date du 3 juin 2005 et en particulier l'article 6 C I 2, portant extension des compétences statutaires de la Communauté de Communes du Briançonnais à la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels d'Intérêt Communautaire, parmi lesquels le Théâtre Le Cadran,

Considérant que l'activité du Théâtre Le Cadran s'est déployée dans un bâtiment dont la configuration originelle freine aujourd'hui considérablement la programmation de spectacles de qualité,

Considérant la volonté de la Communauté de Communes de s'engager aujourd'hui dans une démarche visant à valoriser l'activité du théâtre Le Cadran dans un lieu adapté.

Considérant en préalable, la nécessité d'apprécier l'opportunité de restructurer le bâtiment existant ou de se diriger vers une opération de construction,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 9 décembre 2008,

Vu l'avis favorable de la Commission CULTURE, SOLIDARITES & TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION en date du 10 décembre 2008,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

DELIBÈRE

■ Autorise Monsieur le Vice-président délégué à la Culture, aux Solidarités et Technologies de l'Information à lancer la consultation de bureaux spécialisés conformément aux dispositions de l'article 28 du CMP, sur la base du cahier des charges annexé à la présente, en vue de définir l'opportunité de restructurer le bâtiment existant ou de se diriger vers une opération de construction.

■ Dit que le coût prévisionnel de l'étude d'opportunité est estimé à 25 000 €TTC, crédits budgétaires figurant au B.P. 2008 tel qu'adopté par le Conseil Communautaire le 18 février 2008.

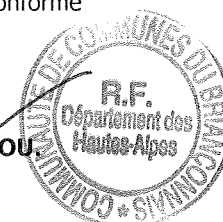
■ Mandate Monsieur le Vice-président délégué à la Culture, aux Solidarités et Technologies de l'Information aux fins de solliciter de l'Etat, du Conseil Général des Hautes Alpes et du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur, un financement de l'étude d'opportunité au plus fort taux,

■ Autorise Monsieur le Vice-président délégué à la Culture, aux Solidarités et Technologies de l'Information à signer tout acte et document matérialisant le marché à intervenir.

Pour copie conforme

Le Président,

Alain BAYROU



Date dépôt S.P. : 23 DEC. 2008

Date affichage : 23 DEC. 2008